

# Au cœur du village

MAIRIE DE RIMOGNE



N°2

MAI 2014

## Vote du budget 2014 : une gestion maîtrisée



©O. Lemoine

### Le mot du maire

**L**e nouveau conseil municipal a adopté le premier budget du mandat. Bien que nous n'ayons eu que trois semaines pour le préparer, ce budget se veut tout aussi rigoureux que l'ont été les budgets précédents. En toute transparence, le bulletin municipal vous en présente les grandes lignes. Par ailleurs vous le verrez, les semaines qui viennent sont riches en événements importants : la Foire bien sûr, mais surtout le retour d'une véritable Fête patronale à Rimogne, avec son bal, et de nombreuses manifestations populaires, sportives et culturelles. Ce sont chaque fois des occasions pour se rassembler dont je me réjouis. Au plaisir de vous y voir nombreux.

**Le Maire, Grégory TRUONG.**

*Grégory Truong*



# Les grandes lignes du budget



©Mairie de Rimogne

## Le budget 2014

**L**e budget primitif (BP) 2014 devait être obligatoirement adopté avant le 30 avril 2014, ce qui n'a laissé que trois semaines à l'équipe nouvellement élue pour l'élaborer, alors que dans d'autres communes le budget a été adopté avant les élections. De fait, le budget 2014 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents : pas d'augmentation de la part communale des impôts, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, qui doivent permettre d'améliorer les services rendus aux Rimognats, et des dépenses d'investissement qui financeront des projets décidés par l'ancienne municipalité mais donneront aussi la possibilité de préparer l'avenir et de respecter les engagements de la nouvelle. Ce budget a été établi à 3 144 711 € sur les bases suivantes (figurent pour rappel les éléments prévus et réalisés en 2013)

<b>Fonctionnement</b>	Prévu en 2013 (BP)	Réalisé en 2013	Prévu en 2014 (BP)
<b>Dépenses</b>	2 174 241 €	974 016 €	<b>2 117 681 €</b>
<b>Recettes</b>	2 174 241 €	1 016 331 €	<b>2 117 681 €</b>
<b>Investissement</b>	Prévu en 2013 (BP)	Réalisé en 2013	Prévu en 2014 (BP)
<b>Dépenses</b>	1 278 215 €	439 085 €	<b>1 027 030 €</b>
<b>Recettes</b>	1 278 215 €	604 631 €	<b>1 027 030 €</b>

### ■ Pas d'augmentation des taux d'impôts

La part communale de la taxe d'habitation reste inchangée mais en raison d'une modification dans l'affectation des ressources fiscales, c'est désormais la communauté de communes qui percevra une partie de cette taxe; le taux communal passe donc de 28,41 % à 18,43%. En compensation, la commune percevra 123 260 €. Le taux de la taxe foncière sur le bâti (33,31%) et le taux de la taxe foncière sur le non bâti (56,21%) restent les mêmes.

### ■ Des dépenses courantes maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement demeurent maîtrisées. Elles vont néanmoins permettre d'élargir les horaires d'ouverture de la mairie, qui accueillera de nouveau les habitants le mercredi matin ; de créer et mettre à jour un tout nouveau site Internet, offrant de nombreuses fonctionnalités et informations ; de remplacer le matériel informatique de la mairie devenu obsolète (certains ordinateurs datent de plus de 10 ans). Elles doivent aussi permettre de maintenir la qualité des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) et de les développer.

### ■ Un soutien aux associations renforcé

Le montant de l'enveloppe prévue pour les associations est augmenté et passe de 20 000 € à 24 000 € annuels, pour permettre de soutenir la création de nouvelles associations et de répondre aux besoins de toutes celles qui animent le village. Rappelons que lors du premier conseil municipal, le maire et les trois adjoints ont annoncé qu'ils prélèveraient tous les mois, sur leurs indemnités, une somme (3 000 € par année) pour alimenter durant 6 ans un fonds destiné aux projets des habitants et des associations de Rimogne méritants ou dynamiques.

# Le budget 2014

## ■ Des investissements pour financer les projets déjà décidés et en préparer de nouveaux

D'importants projets ont été décidés sur lesquels la nouvelle municipalité a choisi de ne pas revenir. C'est le cas pour l'aménagement de la rue Jules Guesde, qui permettra aux habitants du Bas de Rimogne de bénéficier d'une route sécurisée, embellie, et d'un trottoir (coût pour la commune : 65 000 €). L'aménagement de la voirie autour de la future maison de santé est en cours de réalisation (270 000 € restant à engager) ; la nouvelle équipe a décidé de compléter ce projet à la demande de la D.R.I. (Direction des Routes et Infrastructures), et de faire réaliser un trottoir supplémentaire qui n'avait pas été prévu mais permettra aux piétons d'accéder en toute sécurité au nouvel équipement (coût : 36 000 €). Sera aussi poursuivi l'achat de tableaux numériques pour les écoles, complétés par des ordinateurs portables, en nombre insuffisant aujourd'hui.

Mais la municipalité a aussi décidé de préparer de nouveaux projets et de lancer des études pour envi-

sager, d'une part les possibilités de réhabilitation de l'école primaire Desplous et, d'autre part, les possibilités d'aménagement d'une Maison pour Tous dans des locaux municipaux existants, notamment ceux situés place du Gros-caillou. Enfin, une rénovation complète des vestiaires du stade de foot, vétustes et dangereux, sera mise en œuvre en partenariat avec le Football Club de Rimogne.



©Mairie de Rimogne

## Actualité...

### Bon anniversaire à la Foire de Rimogne

La Foire artisanale et commerciale de Rimogne a 25 ans cette année, un anniversaire qu'elle fêtera le 29 mai prochain lors de sa prochaine édition. La foire est organisée sous la responsabilité du Comité des Fêtes, qui regroupe les représentants d'associations de la commune et des élus municipaux. Et si son président M. Eric Cabillic, bénéficie d'un soutien logistique et financier de la mairie pour organiser cet événement important, il repose surtout sur la bonne volonté de nombreux bénévoles. Cette année encore, ils ont déployé tous leurs efforts pour organiser la brocante, les animations de rue, la tombola et un grand bal de 18h à 22h.

## Etat-civil

### Ils nous ont quittés

André NAMECHE, le 01 mars 2014 ;  
Richard MULLER, le 28 avril 2014

### Ils se sont mariés

Karine WANWEST-WINKEL et Vincent POOS,  
le 10 mai 2014 à Rimogne

### Bienvenue à

Maël MATEUS, né le 17 avril 2014 ;  
Calie MAUGET, née le 5 mai 2014 ;  
Lenny VERONI, né le 12 mai 2014

## ESPACE D'EXPRESSION

Textes publiés tels que transmis

### MINORITÉ MUNICIPALE

“ Les trois conseillers de la minorité ont assisté au Conseil Municipal du 24 Avril 2014, étaient également présents un certain nombre d'habitants de Rimogne. Au cours de ce Conseil le budget de l'année 2014 devait être adopté. Monsieur TRUONG a refusé de commenter les chiffres, malgré les nombreuses questions et les interrogations de Noëlle DEVIE, sa seule réponse a été «je ne vous répondrai Madame DEVIE», sauf sur deux lignes qui représentent à elles seules 76 000 EUR, le budget 2014 à hauteur de 1 027 030 EUR en investissement et de 2 117 681 EUR en fonctionnement a été adopté par les 10 conseillers de la majorité, deux conseillers dont le 1er adjoint étant absents, 45 minutes pour un Conseil de cette importance ! où est la transparence ! qui a dit que nous n'avions pas à nous inquiéter ????? ”

### MAJORITÉ MUNICIPALE

“ Le budget 2014 a été adopté, comme la loi le veut, avant le 30 avril. Elaboré en moins d'un mois, il résulte d'un important travail de la nouvelle équipe, qui a dû prendre connaissance par elle-même de tous les dossiers en cours - seul moyen pour elle de recueillir l'information, puisque les trois membres de la minorité municipale ont refusé tout contact, et même toute participation aux commissions, notamment celle des finances. Il est vrai que jusqu'ici le budget était préparé sans concertation par la Maire, sans la secrétaire de mairie, ni l'opposition. Noëlle Devie n'a assisté à aucune réunion depuis les élections. Seule exception : le conseil municipal d'avril, auquel elle est venue avec ses partisans, ce qui ne l'a toutefois pas empêchée de s'y plaindre du manque d'information et de préférer apparemment l'opposition stérile à un travail constructif au service des Rimognats. ”

**8 MAI :**

## Retour sur la commémoration du 8 mai 1945

La Victoire du 8 mai 1945 a été commémorée en présence du Maire, des adjoints et de l'ensemble des membres de la majorité municipale, des membres de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, du Souvenir Français, de l'Harmonie municipale, des enfants de l'école primaire, qui ont chanté la Marseillaise et le Chant des partisans, et de nombreux Rimognats. A cette occasion, Grégory Truong a souhaité que "notre commune, comme toutes les communes d'Europe, dans sa modestie et sa simplicité, puisse oeuvrer à la paix, en tirant toutes les leçons du passé."



©O. Lemoine

**29 MAI :**

► **25<sup>e</sup> Foire artisanale et commerciale et Brocantede Rimogne** - Inauguration à 11h.

**7 & 8 JUIN :**

► **Grande Fête patronale de Rimogne**  
Samedi à 16h : le Grand méchant après-midi (animations et spectacle de rue pour les enfants)  
Samedi à 22h : The Bal is Back !  
Dimanche à 16h : Dimanche en fête - Dimanche guinguette

**12 JUIN :**

► **Voyage des Anciens**  
Visite de Cambrai et de la mine de Lewarde. Sur inscription auprès de la Mairie.

**18 JUIN :**

► **Commémoration de l'appel du 18 juin**  
18h00 - Monument aux morts

**20 JUIN :**

► **Vernissage de l'exposition de Hubert PAUGET**  
Artiste ardennais réputé, il crée depuis plus de 40 ans des œuvres entre figuratif et abstraction. Il présente pour la première fois à Rimogne son travail autour de l'ardoise, une exposition événement.  
19h - Maison de l'Ardoise

**22 JUIN :**

► **Le Prix de Rimogne : une course cycliste dans le village**  
Organisée par l'Union cycliste de Charleville-Mézières, elle rassemble des cyclistes aguerris de 7 à 16 ans. Plusieurs départ s'échelonnent à partir de 13 h. Une animation gratuite est spécialement proposée aux enfants de Rimogne de 5 à 12 ans (prévoir casque, gants et vélo).  
De 10h à 12h - Place de l'Eglise

**26 JUIN :**

► **Conseil municipal - 20h - Mairie**  
Les conseils municipaux sont ouverts à tous et ont lieu sauf circonstances exceptionnelles tous les 4<sup>e</sup> jeudis du mois.

**27 JUIN :**

► **Fête et kermesse des écoles**  
18h - Place de l'Eglise

## Infos pratiques

### ■ Permanence du Maire

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine, le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24.

### ■ Horaires d'ouverture de la mairie

Le lundi, le mardi et le jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30 - le mercredi et le vendredi de 14h à 17h30 - le samedi de 9h à 12h.

### ■ Horaires pour le bricolage et le jardinage

L'utilisation d'appareils sonores (tondeuse, perceuse etc.) est autorisée du lundi au vendredi de 08h30 à 12h puis de 13h30 à 19h - les samedis de 09h à 12h puis de 14h à 18h - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### ■ Aide administrative

Un problème avec des formalités administratives? Besoin d'aide pour la rédaction d'un courrier? Monique CLOUET, conseillère municipale, se tient à votre disposition, sur un simple appel à la mairie au 03 24 35 11 24.

**Au cœur du village**

Directeur de publication : Grégory Truong

Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89

Crédits photos : Mairie de Rimogne - O. Lemoine  
Dépôt légal à parution